

Rue de l'Avenir – compte rendu

Assemblée générale 2017

Samedi 1^{er} avril 2017 de 10h à 16h30

ADRESSE: FIAP 30 Rue Cabanis, 75014 Paris.

Présent(e)s:

ALABBAN GUEGAN Samir
ANCEAU Michel
AUTESSERRE André
BERGEROT Raphaëlle
CAMBERLIN Jean Paul
COLLIN Christian
DAMBRINE Michèle
FAURE Anne
GUGGENHEIM Abel

HOGU Jean François
HUGUET gilles
JUDEAUX Hervé
MACHERAS Jean
MACHU Christian
MOREAU Denis
NOEL Maryvonne
PAILLARD Yannick
PALAZZO Camille

PICADO Laurence
POIDEVIN Armelle
PROCHASSON François
SCHNEIDER Frédéric
VERNAY René
VITIEL Denis
ZANOLLA Philippe

Absent(e)s excusé(e)s:

AMORY Jacques
CANO Martine
CHAUSSE Jean Claude
DELAYE Danielle
DELVART isabelle
DURAND Nicole
FABRO Serge
FLEURY Hervé
HAUSHERR Céline
HENNEBERT Jacques

LAIZE Bernard
LEDOUX Laurence
LE GAL Yan
LESAGE Daniel
LIEUTIER Gilbert
LIEVENS Claude
MAURIN Monik
MOURANCHE Daniel
NEGRE Louis
NOGUES Patrice

OLIVERO Colette
PATTEE Patrice
PERNETTE Marie Pierre
POITOUT Claude
PRAT Stéphane
RUELLAN Fanch
TIERCELIN Pierre
VAN DER GOOT Jeroen
VELLA Guy,
Ville d'Angers

ORDRE DU JOUR

1) Introduction de 10h à 10h15.

a) Tour de table de présentation des présent(e)s,
Anne Faure, présidente, ouvre l'AG et procède à un tour de table.

b) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2016,
Approuvé à l'unanimité sans réserve.

c) Approbation de l'ordre du jour de cette assemblée générale 2017,
Approuvé à l'unanimité sans réserve.

2) La parole aux correspondants locaux de 10h15 à 12h, en particulier :

a) intégration du vélo dans les PLU (Laurence Picado, correspondante locale de Tours)

L'intervenante rappelle que la loi prévoit en terme de stationnement vélo dans le bâti des surfaces, mais la notion de surface seule est insuffisante à assurer un espace de stationnement qui convient : il serait nécessaire de tenir compte de la surface nécessaire au stockage, au dégagement et à la circulation d'un vélo et ensuite de déterminer un nombre de place par type de logement.

Elle présente des exemples de plans de réalisation d'espace stationnement vélos issus de permis de construire ayant été validés : ces exemples ont été sélectionnés pour les défauts qu'ils comportent (allées de circulation trop étroites voire inexistantes, angles ne permettant pas de stockage, systèmes d'attache inexistantes etc.)

Depuis le décret de juillet 2016, le Code de la Construction et de l'Habitation précise que le système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et au moins une roue, ce qui exclut les pince-roues. (Pour mémoire 50% des vols de vélos se font en lieu privé).

L'intervenante a participé avec le CC37 à la rédaction d'une proposition d'article 12 du PLU en matière de stationnement vélo.

L'assemblée apprécie le côté technique précis et argumenté de l'exposé en écho aux débats généralistes habituels.

Il est évoqué la nécessité de rédiger une norme AFNOR pour le stationnement des vélos, de la même façon qu'elle existe pour les voitures pour qu'elle soit ainsi opposable vis à vis des permis de construire

Contact : [laupic \(et signe @\) mailoo.org](mailto:laupic@maillou.org)

b) un point sur Grenoble (Philippe Zanolla),

À Grenoble on constate une forte volonté de redistribution de l'espace public entre ses usagers, mais aussi une forte réticence des commerçants.

En cours la refonte du tarif du stationnement, l'«autoroute à vélos» mal présenté, et le chantier «Grenoble, cœur de métropole»

Rue de l'avenir est très sollicitée pour de nombreuses réunions, d'où une charge de travail important pour l'équipe locale. De plus Rue de l'avenir est partenaire de l'opération «rues aux enfants, rue pour tous».

Première métropole 30, on constate à Grenoble une baisse sensible de la vitesse moyenne (autour de 35/40 km/h)

Le nez sur leur GPS, les automobilistes ne voient pas toute la signalisation verticale.

Lors du choix des rues à limiter à 30, l'ADTC avait émis le souhait que celles supportant de lignes de bus restent à 50 km/h. Souhait en grande partie exhaussé. A noter que sur voie pénétrante sur Grenoble limitée à 30 des conducteurs de bus suburbains sortant de l'autoroute éprouvent des difficultés à respecter la limitation de vitesse.

Contact: [philippe.zanolla \(et signe @\) laposte.net](mailto:philippe.zanolla@laposte.net)

c) A l'Ouest du nouveau (François Prochasson).

Comme celle de Grenoble, l'équipe du «grand ouest» est très sollicitée pour des réunions de participation en amont des projets.

Dès lors, il est important que les associations locales soutenant la marche et le vélo se concertent pour parler d'une seule voix.

Opération «villages à vivre», un document de 8 pages est en préparation, et nous cherchons partout en France des exemples de réussites (ou d'échecs) !

La séance de travail de la veille sur «les seniors et la ville» s'insère positivement dans cette opération.

A noter, la problématique n'est pas la même en milieu rural et en péri-urbain surtout si un réseau de transports en commun existe.

□ La présidente invite les correspondants locaux à recenser les « villages à vivre » de leur région ; un questionnaire sera transmis.

Contact: [ruedelavenir.go \(et signe @\) gmail.com](mailto:ruedelavenir.go@gmail.com)

d) **Autres interventions spontanées**

i) **Christian Collin, correspondant local « Val de Marne »**

Intervention à Champigny, suite à deux décès accidentels et à de nombreux accidents survenus avenue de la république, problème du « piéton caché » par le stationnement, il a été demandé et ont été obtenus du Conseil départemental la mise à 30 km/h, la mise en place de ralentisseur et la suppression de places de stationnement.

Intervention à Gentilly à la demande d'associations locales, il est demandé la pose d'un feu tricolore sur le périphérique qui à terme (2030 ?) a vocation à devenir un boulevard urbain dans le cadre du « grand Paris », techniquement c'est possible, c'est un choix politique qui est attendu.

ii) **Gilles Huguet, correspondant local Strasbourg»**

Evocation du projet d'un grand contournement dans le cadre de l'«euro métropole »,

Transformation d'une autoroute (180 000 véhicules/jour) en boulevard urbain
Demande d'une vingtaine de commerçants de la piétonisation d'une rue dénommée « rue du jeu des enfants » et de la suppression de 40 places de stationnement, des animations pérennes y sont envisagées.

iii) **Hervé Judeaux Paris**

Problème du stationnement souterrain sous utilisé, dans les parcs publics et privés. La dépenalisation du stationnement va permettre à la ville de Paris dès janvier 2018 d'augmenter les tarifs du stationnement en surface et de les harmoniser avec les prix du stationnement en parc souterrain, d'une part et de mettre en œuvre des dispositions permettant de recouvrer réellement les recettes du stationnement (Aujourd'hui seulement 10% de recettes sont perçues).

Eviter les lignes de transport en commun dissociées

Avenue du général Leclerc, le plus accidentogène de Paris, est l'objet d'un projet d'apaisement ambitieux : le premier tronçon (sud) est accepté, le second (nord) est toujours en débat

Place Denfert Rochereau, impossible à traverser à pied, pourrait être réaménagée : projet du collectif des conseils de quartier.

3) Divers points d'information de 12h à 13h

a) sur le CNSR,

<http://www.conseil-national-securite-routiere.fr/>

Il est composé de 4 commissions 1. Usagers vulnérables, 2. Éducation routière et risque routier professionnel, 3. Véhicules, technologies innovantes, infrastructures 4. Conduite et état de santé.

Nous disposons de 2 sièges Anne Faure commission 1, et François Prochasson commission 3.

Une séance plénière aura lieu le 21 avril 2017.

Ce point de l'ordre du jour donne lieu à des échanges sur l'obligation du port du casque vélo pour les enfants de moins de 12 ans à partir du 22 mars 2017.

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/A-velo-le-casque-obligatoire-pour-les-moins-de-12-ans>

Cette décision provoque une campagne de refus de cette obligation, parmi les propos échangés l'information selon laquelle il n'existerait pas de casque adéquat répondant aux normes européennes, la plupart des accidents sont liés à l'angle mort, cette mesure pourrait dissuader de pratiquer le cyclisme, or c'est bon pour la santé, elle assimile le vélo au danger...

L'assemblée ne prend pas de position sur ce sujet.

b) sur le PAMUV,

Anne Faure y représente notre association

Le passage de la dénomination PAMA (plan d'actions pour les mobilités actives) à PAMUV (plan d'action pour la marche et l'utilisation du vélo) montre le souci de bien intégrer la marche dans les réflexions. Il s'agit de mettre en place une stratégie nationale comprenant la communication et une politique de villes pilotes.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/plan-daction-mobilites-actives-pama>

Pour l'instant, le rapport issu de nombreuses séances de travail menées en 2016 a été présenté pour information au Conseil de la Transition Ecologique (CNTE). Ce rapport n'a pas encore fait l'objet d'un vote du CNTE.

c) sur le bilan 2016 de l'appel à projets Rues aux enfants rues pour tous

Des exemplaires « papier » de la brochure sont disponibles sur demande au secrétariat secretariat.rda@laposte.net

Sur les 31 projets labellisés 24 ont été réalisés en 2016 et pour la plupart ont fait l'objet d'un accompagnement. 6 autres, labellisés en 2016, devraient avoir lieu en 2017. Plus des 2/3 des projets réalisés en 2016 seront reconduits en 2017 et de nouvelles initiatives sont en préparation (Châlons-sur-Saône, Strasbourg). Le Forum « rues aux enfants rues pour tous » du 10 mars à la Halle Pajol a rassemblé plus de 90 personnes sachant que des demandes ont dû être refusées.

Un soutien financier de la coordination nationale a été demandé au Commissariat Général à l'Égalité des territoires qui a publié sur son site une fiche sur les rues aux enfants rues pour tous :

<http://www.cget.gouv.fr/fiches-de-bonnes-pratiques-cadre-de-vie-et-renouvellement-urbain>

<http://www.ville.gouv.fr/?elaborer-son-contrat-de-ville>

Cette action connaît un franc succès, si on la poursuit il est indispensable de se tourner vers les relais locaux, en raison de la charge de travail mis aussi la recherche de subventions locales.

A consulter www.ruesauxenfants.com

d) sur les contacts avec l'ADAV,

Yannick Paillard, président de l'ADAV (Association Droit Au Vélo, <https://droitauvelo.org>) en fait la présentation, forte de 2000 adhérents et d'une bonne dizaine d'antennes et correspondants locaux dans le Nord Pas-de-Calais (Lille, Dunkerque, Maubeuge Arras...),

L'association milite pour que la voiture n'ait plus le monopole de la rue, pour promouvoir et faciliter tous les modes de mobilité respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, elle procède par la concertation (plus que par la réclamation) c'est un long travail nécessitant de la patience.

L'ADAV est membre, entre-autres, de la FUB, de l'AF3V (Association française des vélos routes et voies vertes), de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités) de « L'heureux-cyclage », de l'APES (Acteurs pour une Économie Solidaire) ...et de « Rue de l'Avenir ».

Ses partenaires sont la région « Hauts-de-France », le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT), Les départements du Nord et du Pas de Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'ADEME et plusieurs collectivités locales.

Avec le CREM (Centre ressource régional en éco mobilité -<http://ecomobilite.org/>) qu'elle anime, elle mène une réflexion sur l'éco-mobilité scolaire. Problème de la dépose scolaire, celle du matin peut être mieux pensée, (exemple covoiturage) mais celle du soir est plus délicate (étalement des heures de sortie) ; ajoutons

que les logements de fonction se raréfiant, les enseignants aussi viennent travailler en voiture

Site : <http://www.ecomobilite.org/>

La fiche «je roule à vélo en toute sécurité » est téléchargeable :

<http://fichiers.droitauvelo.org/DOC/FICHES/fiche9.pdf>

Parmi les fonctions d'expertise, elle procède à des comptages de vélos à la même heure au même endroit depuis 1999, ce qui facilite la mesure de l'évolutions pratiques modales : on constate une baisse de la part motorisée et une augmentation de celle des modes actifs.

La qualité de la cohabitation piéton / vélo est inégale selon les villes comme dans bon nombre de villes française (Strasbourg, Bordeaux...)

A noter une réunion des porteurs de projet « rue aux enfants, rue pour tous » est prévue le 9 juin.

Le fonctionnement de l'association est assuré par une équipe de de six salarié(e)s et de nombreux bénévoles.

e) Présentation des journées de Dunkerque.

Le préprogramme a été envoyé avec la convocation, des informations complémentaires viendront (comme liste des hôtels, modes d'accès, ballades aux environs...).

Prévoir des dépenses supplémentaires comme la location de vélos, l'achat de cartes de bus, (frais à la charge des participants), précisons à venir.

f) Kit de conférence de presse

A la demande du bureau, le secrétaire a préparé ce document destiné à l'argumentation lors d'une conférence de presse de présentation de l'opuscule « code de la rue, version 2016 ».

Ce document papier est disponible sur demande préalable (temps de tirage), les villes où pourraient être tenue cette rencontre avec la presse locale sont Bordeaux, Mulhouse, Rennes, Rouen, Lille...

A cette occasion un ou des membres du bureau peuvent être présents en appui, il serait opportun de caler cette intervention avec une accroche locale.

□ En informer les correspondants locaux.

4) **Partie administrative de 14h à 16h**

a) **Projet de programme 2017,**

Document envoyé en PJ avec la convocation.

b) **Rapport moral, vote,**

Document envoyé en PJ avec la convocation,
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE.

c) **Rapport d'activités, vote,**

Document envoyé en PJ avec la convocation,

□ Rappeler la possibilité d'adhérer en ligne par HelloAsso

<http://www.ruedelavenir.com/contact/>

En juin journée de travail sur les gares parisiennes Bernard Landau

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE.

d) **Rapport financier, quitus à la trésorière,**

Document envoyé en PJ avec la convocation,

Il existe un nouveau formulaire de demande de subvention, il a été utilisé pour les premières demandes mais d'autres administrations sont encore à solliciter.

Les recettes ont augmenté avec le changement de tarif mais le montant n'évolue pas beaucoup en raison du report sur la délégation régionale du grand ouest car certaines collectivités adhérentes reversent désormais à celle-ci et non au national

Possibilité de demander à une ville d'adhérer en échange d'une prestation.

Le bénévolat n'entre pas en compte dans le bilan financier, une précédente étude avait chiffré à 30 000 € celui-ci.

QUITUS A LA TRESORIERE VOTE A L'UNANIMITE.

e) **Examen d'un projet de modifications du règlement intérieur concernant en particulier les délégations régionales,**

Voir en PJ la version adoptée après débats.

f) **Election au conseil d'administration : candidatures, vote.**

Les réunions du CA sont toutes ouvertes à tout(e) adhérent(e) car tous les avis sont intéressants.

Pour mémoire, le mandat est de 3 ans renouvelable, le nombre d'administrateurs / administratrices doit être statutairement compris entre 12 et 21.

Le secrétaire a reçu 2 démissions (Jean Paul Blais, Gilbert Lieutier, ils restent adhérents de l'association), L'assemblée salue le travail de Jean Paul Blais et de Gilbert Lieutier, et les remercie chaleureusement pour leurs contributions à la vie et au rayonnement de notre association.

Etaient renouvelables et ont été réélus : BERGEROT Raphaëlle, CAMBERLIN Jean Paul, COLLIN Christian, HOGU Jean François, MOREAU Denis, LIEVENS Claude

Nouveaux / nouvelle candidat(e)s élu(e)s : MACHU Christian, PALAZZO Camille, PICADO Laurence, PRAT Stéphane.

Pas de réponse du CVTC quant à leur représentant(e) dans notre CA.

5) **Questions diverses de 16 h à 16h30.**

- a) Nous disposons de 3 kakemonos pour les opérations en région, la question de la réalisation d'une bâche aux couleurs de « rue de l'avenir » est posée. De même celle d'une nappe pour garnir la table de présentation de nos documents.
- b) Question sur la largeur minimale du trottoir, fixée par la loi de 2005 à 1,40 m, Arrêté du 15 janvier 2007, Version consolidée au 06 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000646680>
Nécessité de fixer une norme AFNOR (1,40 m obligatoire, 1,80 m recommandé)
- c) Accord unanime pour la sanctuarisation du trottoir face à l'apparition des nouveaux modes de mobilité personnel
- d) Sous-utilisation des nouveaux panneaux signalant une impasse C13c (sauf piéton) et C13d (sauf piéton et vélo) apparus en 2011
- e) Faire appel au régime de l'alternat pour réduire la vitesse en tenant compte de l'accès des services (pompiers : 3,50 m).

- f) Question des chantiers sur trottoir compliquant la descente et la remontée des PMR. Obligation de dévier convenablement les circulations. Clause de retenue de paiement en cas de défaillance.
Obligation d'avoir un référent voirie au niveau de la commune pour contact si nécessaire.
Formation du personnel de réglementation.

□ Utiliser la charte graphique pour toute publication locale dans un souci d'identification et d'uniformisation.
